



COMMUNIQUE AUX CHEMINOT-E-S

L'inspection du Travail refuse le licenciement de Jean-François RANDADO

UNE VICTOIRE POUR LA DEMOCRATIE SOCIALE !

Après l'ordonnance du Tribunal des prud'hommes du 6 septembre dernier qui avait jugé la prolongation de la suspension de Jean-François RANDADO, illégale, l'Inspection du travail, après une enquête contradictoire de 2 mois, vient de rejeter la demande de licenciement initiée par la Direction à l'égard de notre camarade.

Cette décision confirme que la lutte et l'engagement syndical dans notre entreprise, ne peuvent pas être sanctionnés impunément.

C'est en ce sens une victoire pour tous les cheminots qui s'opposent aux politiques libérales du Gouvernement et de la Direction SNCF.

Pour autant le dossier n'est pas clos !

En effet, la Direction SNCF a déjà fait appel de la décision du Tribunal des prud'hommes de Montpellier et reste en mesure de contester la décision de l'Inspection du travail auprès des Tribunaux ou du Ministère.

Aujourd'hui, la décision appartient à la Direction en faisant, soit le choix de l'apaisement en arrêtant sa procédure ou au contraire celui de l'acharnement en allant au bout du processus.

La CGT avertit que ce dernier choix constituerait une déclaration de guerre ouverte à notre Organisation Syndicale et aux cheminots qui ne sont pas résignés à subir les choix du Président PEPY et aurait des conséquences irrémédiables sur le climat social sur notre région.

Pour autant, cette nouvelle victoire constitue un point d'appui pour les luttes à venir, notamment le 9 octobre prochain où tous les cheminots actifs et retraités sont appelés à se mobiliser.

Agir par la grève et dans les manifestations le 9 octobre prochain c'est exiger :

- L'amélioration du Service Public SNCF,
- La prise en compte des revendications sociales dans l'entreprise,
- Le respect de nos droits,

**ALORS LE 9 OCTOBRE SANS
HESITATION, J'Y SERAI !**